



Peut t on demanderont pension alimentaire à un parent social?

Par **minalobata**, le **26/04/2019** à **17:53**

Mon Ex Compagne veut me demander une pension alimentaire pour nos deux garçons .Je nesuis qu'une tiers.

Par **Visiteur**, le **26/04/2019** à **18:30**

Les formules de politesse sont encore en vigueur sur ce site

BONJOUR

Pourquoi dites vous. "tiers" si ce sont vos enfants ?

Par **youris**, le **26/04/2019** à **19:16**

bonjour,

votre phrase est apparemment contradictoire, puisque vous écrivez " une pension alimentaire pour nos deux garçons .Je ne suis qu'une tiers."

je pense que nous sommes dans le cas d'une famille homoparentale non mariée.

aviez-vous l'autorité parentale sur ces 2 enfants ?

à ma connaissance, la notion de parent social n'est pas reconnu par la loi.

il me semble que certains tribunaux ont décidés de mettre à la charge du parent social le versement d'une pension alimentaire pour ses enfants en application l'article 371-4 alinéa 2 du code civil.

vous pourrez demander un droit de visite et de garde.

salutations